



Avenant n° 10 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE SOCIAL COMMUN A RENNES MAUREPAS

ENTRE les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par son Président, en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021 et désigné dans ce qui suit par les mots « le Département » ou « le mandant » ou « le maître d'ouvrage »

D'une part,

ET :

La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, Société Publique Locale d'Aménagement et de réalisation d'équipements publics (SPL) au capital de 225 000 euros, domiciliée Immeuble F - 7 Avenue de TIZE - CS 53604 - 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX, représentée par Monsieur Jean-François BROUTELE, Directeur Général, et désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL » ou « le mandataire »,

D'autre part

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de modifier la convention passée entre Le Département d'Ille-et-Vilaine et *La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine*, pour la réalisation d'un nouvel Espace Social Commun (ESC) dans le quartier de Maurepas à Rennes.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant découle de la revalorisation de la rémunération de la SPL suite à l'allongement de la durée du chantier, il a pour objet de modifier :

- L'article 11.1 - Le montant de la rémunération
- L'article 20.2 - L'acceptation de l'offre

Les pièces annexes suivantes sont modifiées :

- Annexe 3 – Calendrier prévisionnel
- Annexe 5 – DPGF
- Annexe 6 – Échéancier des dépenses

ARTICLE 2 - ARTICLES MODIFIES

Article 11.1 – Montant de la rémunération :

Le montant de la rémunération telle qu'elle résulte du DPGF (annexe 5) :

Montant HT : 465 069,07 €

Montant TVA : 93 013,81 €

Montant TTC : 558 082,88 €

Montant TTC en lettres : Cinq cent cinquante-huit mille quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes.

Article 20.2 – Acceptation de l'offre :

Montant HT : 465 069,07 €

Montant TVA : 93 013,81 €

Montant TTC : 558 082,88 €

Montant TTC en lettres : Cinq cent cinquante-huit mille quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit centimes.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

A _____, le

Le maître d'ouvrage

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Président du Conseil Départemental

Jean-Luc CHENUT

Le mandataire

Pour la Société Publique Locale
Construction Publique d'Ille et Vilaine

Le Directeur Général

Jean-François BROUTELE

AVENANT N° 10 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Construction de l'ESC de Rennes Maurepas

ANNEXE 3 – CALENDRIER PREVISIONNEL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024
Délégation à la SPL	juin-17						
Concours de maîtrise d'œuvre	juil-17	mars-18					
Études de maîtrise d'œuvre		avr-18	fév-19				
Consultation des entreprises			mars-19	mai-20			
Travaux				juil-20			Fév-24

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVENANT N° 10**

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE SOCIAL COMMUN A RENNES MAUREPAS

ANNEXE 5 – DPGF

Versements	Fait générateur paiement	Prix HT	Cumul
1	Signature de la convention	18 650,00 €	18 650,00 €
2	Lancement du concours MOE	55 950,00 €	74 600,00 €
3	Notification marché MOE	37 300,00 €	111 900,00 €
4	Approbation APS	18 650,00 €	130 550,00 €
5	Remise APD à la maîtrise d'ouvrage	29 840,00 €	160 390,00 €
6	Approbation APD par la maîtrise d'ouvrage	7 460,00 €	167 850,00 €
7	Remise DCE à la maîtrise d'ouvrage	29 840,00 €	197 690,00 €
8	Approbation DCE par la maîtrise d'ouvrage	7 460,00 €	205 150,00 €

9	Autorisation signature des marchés de travaux	18 650,00 €	223 800,00 €
10	Versements mensuels selon durée du chantier (compris Avenants n°5 et 8)	164 977,44 €	388 777,44 €
11	Versement mission suivi du chantier – régularisation (Avenant n° 10)	20 991,63 €	25 189,96 €
12	Mission de concertation et d'animation (Avenant n°1)	36 650,00 €	425 427,44 €
13	Délivrance du quitus	18 650,00 €	444 077,44 €

Eléments financiers

Commission permanente
du 18/11/2024

N° 50075

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°19169	APAE : 2016-BATII092-502 CONSTRUCTION ESC MAUREPAS		
Imputation	23-420-2313.13-0-P33 Constructions (bâtiments sociaux et médico-sociaux)		
Montant de l'APAE	88 436,56 €	Montant proposé ce jour	25 189,96 €
TOTAL			25 189,96 €